

Communiqué

Népal : Renaud Meyssonier reste en prison

Le sénateur Cadic regrette que la justice népalaise n'ait pas vu en Renaud un « voyageur négligeant » plutôt qu'un « trafiquant de fausse monnaie ».

Le sénateur Olivier Cadic prend acte avec tristesse de la décision de la Cour d'Appel au Népal qui confirme la condamnation de Renaud Meyssonier à un an de prison ferme.

Il s'associe à son collègue sénateur de Haute Loire, Olivier Cigolotti, pour réaffirmer tout son soutien à Renaud, sa famille et ses amis. Il avait rendu visite à Renaud à la prison de Katmandou en janvier dernier.

Il regrette que le jugement en appel de ce jour n'ait pas permis à Renaud et à son avocat de faire entendre sa défense et de convaincre la justice népalaise qu'il était plus un « voyageur négligeant » qui avait malencontreusement répondu à la sollicitation d'un change effectué dans la rue, plutôt qu'un « trafiquant de fausse monnaie ».

Renaud ne doit pas perdre espoir de voir sa détention écourtée. Ses parents, Nadine et René, sont mobilisés car il reste encore la possibilité d'une grâce, pratiquée à chaque grande fête népalaise.

Le sénateur souligne que la situation dramatique de Renaud doit rappeler à nos compatriotes qui parcourent le monde chaque année, que le change dans la rue les expose à des poursuites pénales parfois très sévères.

Christophe LEKIEFFRE, conseiller parlementaire

Olivier CADIC,

Sénateur des Français établis hors de France,

Membre de la commission des affaires sociales,

Vice-président de la Délégation Sénatoriale aux Entreprises,

Vice-Président du Groupe d'Etudes Tourisme et Loisirs,

Co-Président de la Fédération UDI-Monde,

Secrétaire National UDI au Commerce Extérieur,

Délégué Général de l'Alliance Centriste,

Président délégué du groupe interparlementaire d'amitié France-Luxembourg,

Sénat – 15 rue de Vaugirard – 75291 Paris cedex 06

Tél. +33 (0) 1 42 34 14 66 / Fax +33 (0) 1 42 34 15 93

Blog : www.oliviercadic.com Twitter : @OlivierCadic